

## **RAMASSAGE D'ENCOMBRANTS**

La Communauté de communes ELAN a délégué le ramassage d'encombrants sur le territoire communautaire à l'association MAXIMUM, Les Masgrimauds, 87160 MAILHAC SUR BENAIZE (tél. : 05 55 76 22 78 - fax : 05 55 76 42 92 - mail : [maximum87@orange.fr](mailto:maximum87@orange.fr)).

Deux ramassages sont prévus sur la commune en 2024 :

**JEUDI 7 MARS**  
**MARDI 8 OCTOBRE**

Si ce service vous intéresse, **inscrivez-vous à la mairie** en précisant les objets qui devront être ramassés :

- **Au plus tard le mardi 5 mars 2024** pour le ramassage du 7 mars,
- **Au plus tard le vendredi 4 octobre 2024** pour le ramassage du 8 octobre.

### **LES DECHETS ENCOMBRANTS, C'EST QUOI ?**

Déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur nature ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte habituelle des OMA (Ordures ménagères ou assimilées) et nécessitant un mode de gestion particulier. Ils comprennent notamment les appareils électroménagers hors d'usage, la literie, le mobilier, les produits métalliques, divers objets en matières plastiques...

### **SONT EXCLUS DE LA COLLECTE :**

- ◇ Les déchets verts
- ◇ Les gravats
- ◇ Les produits qui ont pour destination les ECO POINTS
- ◇ Les OMA (Ordures ménagères et assimilées)
- ◇ Les déchets dangereux des ménages qui ne peuvent pas être pris en compte lors de la collecte des encombrants sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, inflammables ou d'une façon générale

dommageables pour l'environnement (exemples : produits chimiques, peintures, phytosanitaires, solvants...)

- ◇ Les huiles usagées
- ◇ Les pneus
- ◇ Les bâches agricoles
- ◇ Les cuves à fioul d'une capacité supérieure à 700 litres
- ◇ Les poêles et bidons non vidés.

## **SERVICE RENDU :**

MAXIMUM, association agissant dans le domaine de l'insertion sociale par l'activité économique, s'engage à ramasser tous les encombrants des particuliers, à l'exclusion des professionnels et des personnes morales.

L'Association réalise une collecte du type « porte à porte » avec une inscription préalable auprès de la mairie.

## **LE JOUR DE LA COLLECTE :**

**Les agents de MAXIMUM n'entrent pas chez les personnes**, les encombrants doivent être déposés sur le bord de la route selon les dates prédéfinies, avant 8 H, horaire de début de collecte. Afin de faciliter le travail des collecteurs, il est demandé aux particuliers de trier les déchets déposés par type d'encombrant.

En cas **d'oubli d'inscription**, les encombrants ne seront pas collectés et **la collecte sera reportée à la prochaine date**.

**Attention : les tas d'encombrants supérieurs à 4 m<sup>3</sup> ne relèvent pas de la collecte d'encombrants, mais font l'objet d'une prestation de débarras de maison. Les personnes ne doivent pas s'inscrire à la mairie mais contacter MAXIMUM afin de fixer un rendez-vous pour voir les encombrants et établir un devis.**

## **LE DEBARRAS DE LA CAVE AU GRENIER :**

Afin de faciliter le nettoyage d'une maison ou d'un bâtiment, MAXIMUM réalise des débarras de la cave au grenier sans écrémage.

A la demande, MAXIMUM se rendra sur place pour réaliser une évaluation du coût du débarras.

Un devis est alors proposé avec photos.

Le montant de ce devis dépend du taux de réemploi des objets à débarrasser.

Après acceptation, une équipe de MAXIMUM vient débarrasser les divers encombrants définis dans le devis, à la date prévus avec le particulier.